

rejeté

SÉNAT

le 15 décembre 1966.

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1966-1967

PROJET DE LOI

REJETÉ PAR LE SÉNAT

modifiant et complétant le Code électoral.

(Urgence déclarée.)

Le Sénat a rejeté en première lecture, le projet de loi, adopté par l'Assemblée Nationale, en première lecture.

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 15 décembre 1966.

Le Président,

Signé : Maurice BAYROU.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (2^e législ.) : 2177, 2210 et In-8° 602.

Sénat : 85 et 120 (1966-1967).